



# Effectifs à plein temps et à temps partiel et diplômés des programmes postsecondaires des collèges 2005-2006

If you prefer this questionnaire in  
English, please check

Renseignements recueillis en vertu  
de la Loi sur la statistique, Lois  
révisées du Canada, 1985, chapitre  
S19.

**S.v.p. corriger l'information pré-imprimée s'il y a  
lieu en utilisant les cases correspondantes  
ci-dessous.**

Nom de l'établissement:	
Adresse:	
Nom et titre de la personne qui remplit la déclaration:	
N° de téléphone:	N° de facsimilé:

Autorisation de communiquer ces données – Par la présente, j'autorise Statistique Canada à communiquer des données obtenues dans cette enquête, dans le cadre de leur programme général de diffusion d'information.	Signature	Date
--	-----------	------

## NOTES D'EXPLICATION

Lisez attentivement ce qui suit avant de remplir le questionnaire

### PARTIE A:

- (i) Déclarez tous les effectifs à plein temps et à temps partiel **au 1<sup>er</sup> novembre** de cette année, des programmes d'études postsecondaires menant à une carrière.
- (ii) Déclarez les effectifs et les diplômés des programmes menant à une carrière, selon le **programme d'études**. Par exemple, inscrivez le titre des programmes, comme techniques biochimiques ou administration des entreprises, et non les cours qui en font partie comme calculs de chimie ou anglais des affaires.
- (iii) Si un programme est offert dans les deux langues officielles, inscrivez les effectifs et les diplômés pour chaque groupe séparément, en indiquant le titre du programme en anglais et en français.
- (iv) Si un programme est offert à la fois en un an dans le cas du certificat et en deux ans dans le cas du diplôme, inscrivez les effectifs et les diplômés pour chaque groupe séparément et indiquez la durée dans la colonne 3.
- (v) Les inscriptions des étudiants étrangers et les diplômés étrangers doivent être indiqués séparément, mais il faut également en tenir compte dans l'effectif total et le nombre total de diplômés.
- (vi) Inscrivez le nombre d'étudiants qui ont obtenu un diplôme au cours de l'année scolaire qui s'est terminée au printemps et pour laquelle les effectifs sont déclarés. Déclarez tous les diplômés, qu'il s'agisse d'étudiants à plein temps ou à temps partiel.

### PARTIE B:

Déclarez (s'il y a lieu) les effectifs à plein temps et à temps partiel de tous les programmes de niveau universitaire sur une seule ligne comme il est indiqué. Voir les rubriques (i) et (v) de la partie A.

### PARTIE C:

Déclarez le nombre d'étudiants à **plein temps** selon leur âge au 31 décembre de cette année.

### PARTIE D:

Inscrivez l'activité **principale** et le lieu de résidence principal des étudiants à **plein temps** pendant le mois d'octobre précédant leur inscription de l'année en cours.

### Note:

Dans les parties C et D, les totaux pour les effectifs des programmes menant à une carrière et les effectifs des programmes de niveau universitaire doivent également les totaux des effectifs à **plein temps** des parties A et B respectivement.

Veillez indiquer les programmes qui sont offerts pour la première fois, les programmes qui sont supprimés progressivement, les changements dans le titre ou la durée des programmes ou d'autres changements qui influent sur les effectifs ou le nombre de diplômés de certains programmes, par rapport à ceux déclarés l'année précédente.

## DÉFINITIONS

<b>Étudiants à plein temps et à temps partiel:</b>	Comme il n'existe aucune définition normalisée de ce qu'est un étudiant à temps partiel, veuillez indiquer les inscriptions telles qu'elles sont définies par l'établissement participant à l'enquête.
<b>Programmes menant à une carrière:</b>	Les programmes menant à une carrière exigent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent; ils durent au moins une année scolaire (24 semaines ou plus).
<b>Programmes de niveau universitaire</b>	Il faut aussi avoir terminé les études secondaires pour être admis aux programmes de niveau universitaire. Ces derniers consistent généralement en des programmes de passage à l'université qui procurent à l'étudiant une formation équivalente à la première ou deuxième année d'université. Par ailleurs, certains collèges et certains collèges universitaires offrent des programmes de trois, quatre et cinq

<b>Programmes de formation professionnelle au niveau des métiers:</b>	ans d'études et des programmes d'arts appliqués sanctionnés par un diplôme.
<b>Programmes de formation professionnelle</b>	<b>Programmes de formation professionnelle</b> : Auparavant, les programmes de formation professionnelle ne faisaient habituellement pas partie des exigences de l'enquête. Toutefois, si les programmes exigent maintenant des <u>études secondaires complètes</u> à la suite d'un changement apporté aux conditions d'admission, et s'ils sont d'une durée d'au moins une année scolaire, ils devraient être inclus dans l'enquête.
<b>Étudiants étrangers:</b>	Il s'agit d'étudiants qui fréquentent un établissement canadien en vertu d'une autorisation ou d'un visa d'étudiant. Les étudiants qui ont la nationalité canadienne ou le statut de résident permanent n'entrent pas dans cette catégorie.





**PARTIE C. Âge des étudiants à plein temps menant à une carrière ou à un niveau universitaire, au 31 décembre de cette année.**

Âge	17 ans et moins	18	19	20	21	22	23	24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 59	60 et plus	Inconnu	Total
Programmes menant à une carrière																	
Hommes																	
Femmes																	
Programmes de niveau universitaire																	
Hommes																	
Femmes																	

**PARTIE D. Activité principale des étudiants à plein temps menant à une carrière ou à un niveau universitaire pendant le mois d'octobre précédent.**

Activité	Programmes menant à une carrière				Programmes de niveau universitaire			
	Total toutes années		1 <sup>ère</sup> année du programme		Total toutes années		1 <sup>ère</sup> année du programme	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1. Inscrit à plein temps dans cet établissement au même programme à un programme différent								
2. Inscrit à plein temps à un programme menant à une carrière ou un programme de niveau universitaire d'un autre collège ou établissement dans la même province dans une autre province à l'extérieur du Canada lieu inconnu <b>Total</b>								
3. Inscrit à plein temps dans une école élémentaire/secondaire dans la même province dans une autre province à l'extérieur du Canada lieu inconnu <b>Total</b>								
4. Inscrit à plein temps dans une université dans la même province dans une autre province à l'extérieur du Canada lieu inconnu <b>Total</b>								
5. Inscrit à plein temps dans un établissement d'enseignements non indiqué ci-dessus dans la même province dans une autre province à l'extérieur du Canada lieu inconnu <b>Total</b>								
6. Employé à plein temps, employé à temps partiel ou à la recherche d'un emploi dans la même province dans une autre province à l'extérieur du Canada lieu inconnu <b>Total</b>								
7. Autre (à la maison, voyage, etc.) dans la même province dans une autre province à l'extérieur du Canada lieu inconnu <b>Total</b>								
8. Activité inconnue								
<b>Total</b>								